

Conditions générales pour les séminaires ISIS

Version 2020 - Valable pour les séminaires à partir de janvier 2020

1. Champ d'application

Les conditions générales ci-dessous s'appliquent à tous les séminaires ISIS conclus avec l'organisation des séminaires ISIS. En s'inscrivant à un séminaire ISIS, le participant accepte les présentes conditions générales et est lié par celles-ci. L'organisation des séminaires ISIS se charge des séminaires ISIS pour le compte de ISIS Institut de droit fiscal suisse et international. La Haute école spécialisée Kalaidos est le sponsor légal de l'organisation des séminaires ISIS. Pour toute référence ci-après à l'organisation des séminaires ISIS, la Haute école spécialisée Kalaidos est habilitée et obligée au sens juridique du terme.

Ces CGV valent aussi pour les séminaires à l'étranger dès lors que les conditions particulières figurant à l'annexe «Dispositions particulières pour les séminaires à l'étranger» ne s'appliquent pas.

2. Inscription

Toute inscription se fait par écrit ou par voie électronique pour le séminaire correspondant. Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Après votre inscription, vous recevrez une confirmation de l'organisation des séminaires ISIS ainsi qu'une facture pour les frais du séminaire.

3. Confirmation de l'inscription

Le contrat de séminaire entre le participant et l'organisation des séminaires ISIS est conclu par une confirmation écrite de l'organisation des séminaires ISIS. Il est important de noter que toute inscription à un séminaire est contraignante dans tous les cas.

4. Changements de programme et annulations par l'organisation des séminaires ISIS

L'organisation des séminaires ISIS se réserve le droit d'annuler tout séminaire en raison d'une sous-participation ou d'autres circonstances qui rendent la tenue dudit séminaire déraisonnable pour l'organisation des séminaires ISIS. L'organisation des séminaires ISIS se réserve en outre le droit d'apporter des modifications aux séminaires pour des raisons essentielles tout en sauvegardant les intérêts légitimes des participants inscrits. Les rendez-vous peuvent également être reportés et l'organisation peut recourir à d'autres animateurs ou conférenciers que ceux annoncés. Dans ce cas, il n'y a droit à aucun remboursement, même partiel, des frais de séminaire. En cas d'annulation définitive d'un séminaire, les frais déjà payés seront remboursés aux participants. Tout remboursement de frais supplémentaires est exclu, à moins que l'organisation des séminaires ISIS n'ait causé de tels frais par négligence grave.

5. Dispositions financières / conditions de paiement

Les frais de séminaire sont généralement dus et exigibles avant le début du séminaire. L'absence au séminaire pour cause de service militaire, maladie, maternité, accident, vacances ou stress professionnel ne donne pas droit à une réduction ou à un remboursement des frais du séminaire. L'organisation des séminaires ISIS se réserve le droit de bloquer l'accès ou d'exclure du séminaire les participants qui ne respectent pas leurs obligations de paiement en temps voulu. En cas de retard de paiement, un intérêt moratoire de 5% par an est dû à compter de la date d'échéance de la facture.

6. Réductions

Les réductions accordées par l'organisation des séminaires ISIS ne peuvent être réclamées que si les conditions définies pour la réduction sont remplies au moment où le séminaire a lieu. Si un escompte est demandé, le bénéficiaire doit prouver que les conditions sont remplies. Si les conditions d'escompte ne sont plus remplies ou si la preuve fait défaut, le droit à l'escompte s'éteint. Toute réduction trop élevée sera facturée ultérieurement. Les différentes réductions ne peuvent pas être cumulées.

L'organisation des séminaires ISIS accorde les réductions suivantes:

- Bienfaiteur : Personne, séminaire de $\frac{3}{4}$ jours CHF 25.—
- Bienfaiteur : Personne, séminaire d'une journée CHF 100.—
- Bienfaiteur : Personne, séminaire de 2 jours CHF 170.—
- Bienfaiteur : Entreprise, séminaire de $\frac{3}{4}$ jours CHF 25.—*
- Bienfaiteur : Entreprise, séminaire d'une journée CHF 100.—*
- Bienfaiteur : Entreprise, séminaire de 2 jours CHF 170.—*
- Prix spécial pour les administrations et les tribunaux pour les séminaires de $\frac{3}{4}$ jours CHF 25.—*
- Prix spécial pour les administrations et les tribunaux pour les séminaires d'une journée CHF 100.—*
- Prix spécial pour les administrations et les tribunaux pour les séminaires de 2 jours CHF 170.—*
- Prix spécial pour les administrations et les tribunaux pour les séminaires d'une journée avec statut de bienfaiteur CHF 200.—*
- Prix spécial pour les administrations et les tribunaux pour les séminaires de 2 jours avec statut de bienfaiteur CHF 320.—*

* par personne participante

Toutes réductions doivent être notées lors de l'inscription.

7. Annulation avant un séminaire

Le participant doit nous informer par écrit de toute annulation avant le début d'un séminaire. Les frais suivants s'appliquent en cas d'annulation:

- jusqu'à 90 jours avant le début du séminaire 20% du prix du séminaire
- jusqu'à 30 jours avant le début du séminaire 60% du prix du séminaire
- moins de 30 jours avant le début du séminaire 100% du prix du séminaire

8. Modifications de réservation avant le début du séminaire

Avant le début d'un séminaire, des transferts vers d'autres séminaires ou des inscriptions de remplacement sont possibles, à condition que les documents déjà reçus soient renvoyés ou transmis à temps. Les inscriptions de remplacement, les changements de réservation ou les reports dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la confirmation d'inscription n'ont aucune conséquence financière. Par la suite, une taxe administrative de CHF 100.— est due. Le prix du nouveau séminaire s'applique à tout transfert vers un autre séminaire. Tout solde restant sera crédité ou débité.

9. Transport et hébergement

Le transport et l'hébergement sont à la charge des participants. L'organisation des séminaires ISIS fournit les coordonnées des hôtels où les séminaires se déroulent et négocie des conditions préférentielles. Toutefois, l'organisation n'est ni partie contractante ni responsable de l'offre hôtelière.

10. Possibilité d'exclusion par l'organisation des séminaires ISIS

L'organisation des séminaires ISIS se réserve le droit d'exclure des participants d'un séminaire en raison d'une conduite illégale, contraire à l'éthique, immorale et disciplinaire. Le coût total du séminaire selon le contrat de séminaire ainsi que les dommages éventuels sont à la charge du participant.

11. Lieu

L'organisation des séminaires ISIS se réserve le droit de changer de lieu et d'organiser les séminaires respectifs dans des lieux autres que les lieux annoncés.

12. Assurance

Les participants sont eux-mêmes responsables de souscrire à leur propre assurance accident et responsabilité civile ou toute autre assurance nécessaire.

13. Protection du droit d'auteur

Les participants reconnaissent que les documents de séminaire et ainsi que tout contenu mis à disposition sur la plateforme en ligne par l'organisation des séminaires ISIS sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction, distribution ou autre utilisation de ces documents et/ou contenus au-delà de l'usage privé des participants est expressément interdite. En cas de violation, une action en justice peut être engagée.

14. Protection des données

En s'inscrivant, les participants acceptent que leurs données personnelles soient traitées conformément aux dispositions de la loi sur la protection des données, pour les besoins de traitement des séminaires ainsi que l'envoi d'informations ultérieures par ISIS et/ou l'organisation des séminaires ISIS en rapport avec la formation professionnelle, jusqu'à leur révocation. L'organisation des séminaires ISIS ainsi que ISIS, en tant que client, s'engagent à utiliser toutes les données de manière confidentielle ainsi qu'à ne pas les transmettre à des tiers. L'organisation des séminaires ISIS est autorisée à transmettre des données à d'autres entreprises si cela est nécessaire pour fournir les services de l'organisation des séminaires ISIS, par exemple, dans le cas où plus d'une entreprise participe à l'organisation d'un séminaire. Pour plus d'informations sur la déclaration de protection des données de l'organisation des séminaires ISIS : <https://www.kalaidos-fh.ch/datenschutzerklaerung>. La transmission des données à laquelle l'organisation des séminaires ISIS est légalement tenue reste réservée (p.ex. responsabilité légale). En signant le formulaire d'inscription, le client accepte expressément ces principes.

15. Photos et vidéos

Nous attirons votre attention sur le fait que les photos (photo, vidéo) prises lors d'événements peuvent être utilisées dans nos publications. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez nous en informer par écrit avant le début du séminaire.

16. Responsabilité

Ni ISIS, ni l'organisation des séminaires ISIS en tant qu'organisateur, ni les personnes responsables de la gestion et de la présentation des séminaires n'assument la responsabilité des conséquences des activités de conseil ou toutes autres activités des participants, même si celles-ci sont basées sur des déclarations ou des documents qui ont été remis durant des séminaires ISIS ou en rapport avec ces séminaires. En cas de doute, les participants sont tenus de s'assurer en conséquence.

17. Dispositions finales

Toutes modifications apportées aux conditions générales ainsi qu'au barème des frais d'inscription à l'organisation des séminaires ISIS seront communiquées sous forme appropriée par publication sur le site web. Ces modifications s'appliquent à tous les participants. Tout accord individuel, complémentaire ou tout accord de modification nécessite le consentement écrit des deux parties pour entrer en vigueur.

L'annexe «Dispositions particulières pour les séminaires à l'étranger» fait partie intégrante des présentes CGV.

18. Juridiction compétente / droit applicable

Le contrat de séminaire est exclusivement régi par le droit suisse. En cas de litige, les tribunaux de Zurich sont compétents.

Annexe «Dispositions particulières pour les séminaires à l'étranger»

- I. En dérogation à l'art. 6 des CGV, les prix des séminaires et conditions préférentielles expressément cités dans l'offre s'appliquent exclusivement pour les séminaires à l'étranger.
- II. En dérogation à l'art. 7 des CGV, une inscription confirmée est contraignante à compter de la date citée dans l'appel d'offres (délai d'inscription); en cas d'annulation tardive, les frais de séminaire sont dus en intégralité.
- III. En dérogation à l'art. 8 des CGV, seule une inscription de remplacement est possible; toute modification ou report est exclu.

10/01/2020